



Accélération de la lutte contre le changement climatique Notre approche de carboneutralité

Version 3.0



Table des matières

À propos du présent document 3

Introduction 4

Aperçu 5

Objectif de carboneutralité de la Banque CIBC 6

Pétrole et gaz, Date de publication : 31 mars 2022 7

Production d’électricité, Date de publication : 29 septembre 2022 12

Fabrication automobile, Date de publication : 12 mars 2024 17

Principales décisions et justifications 22

Réalisation de notre objectif de carboneutralité 24

Gouvernance 25

Perspectives 25

Coordonnées 26

Glossaire 27

Un mot sur les énoncés prospectifs 28

Mention juridique 30

À propos du présent document

Notre approche de carboneutralité donne une vue d'ensemble de notre objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) associée à nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050. Le document présente nos méthodes de mesure des progrès et donne des précisions sur nos cibles sectorielles provisoires de réduction des émissions financées d'ici 2030. Il vise principalement à tenir nos investisseurs, nos partenaires sectoriels et nos autres parties intéressées au courant de nos efforts.

Notre approche de carboneutralité (version 3.0) a été modifiée le 21 février 2025 pour tenir compte de notre départ de l'Alliance bancaire Net Zéro le 17 janvier 2025. En conséquence, nous avons supprimé les références relatives à l'Alliance bancaire Net Zéro dans tout le document.

Nous avons l'intention de mettre à jour ce document à mesure que nous établissons d'autres cibles sectorielles, que nos méthodes d'établissement des objectifs de carboneutralité évoluent, et que de nouvelles informations et directives deviendront disponibles.

Notre approche de carboneutralité s'appuie sur des orientations relatives à l'établissement d'objectifs et à la production de rapports sur la carboneutralité provenant d'initiatives du secteur, de l'initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI), du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) et de la Financial Services Taskforce (FSTF) de Sustainable Markets Initiative (SMI).

Adhésions sectorielles et signataires



Pour en savoir plus

- [Rapport sur la durabilité de la Banque CIBC](#)
- [Rapport de la Banque CIBC au Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques \(GIFCC\)](#)
- [Réponse de la Banque CIBC au questionnaire sur le changement climatique de CDP](#)

Introduction

Les changements climatiques présentent à la fois des risques et des occasions liés à la transition vers un avenir sobre en carbone. Dans son rapport de 2021, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a affirmé que la planète doit atteindre la carboneutralité d'ici 2050 pour éviter une hausse moyenne de plus de 1,5 °C de la température mondiale et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat¹. Si nous ne nous en occupons pas, les changements climatiques pourraient entraîner des conséquences importantes et irréversibles sur les plans environnemental, social et économique².

À la Banque CIBC, nous comprenons l'urgence de trouver des solutions au problème du climat et le rôle essentiel que joue le secteur financier dans la transition vers une économie sobre en carbone. En tant que banque et grande institution financière canadienne, nous contribuons à soutenir la transition économique vers la carboneutralité dans l'économie réelle.

En août 2021, la Banque CIBC a annoncé son objectif de zéro émission nette de GES pour ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050³. Cela s'appuie sur notre leadership et améliore notre capacité à continuer de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires à mesure que le contexte des risques climatiques et que les occasions connexes évoluent. Cela nous place également en bonne position pour approfondir les relations avec les parties intéressées et travailler en étroite collaboration avec nos clients vers un avenir sobre en carbone.

Nous sommes conscients que pour s'engager dans cette voie, il faut des objectifs clairs, des mesures ambitieuses et une collaboration efficace entre diverses parties intéressées, notamment nos clients, les gouvernements, les autres institutions financières, les organismes sectoriels et les organismes de réglementation. Nous croyons que la réussite repose sur l'harmonisation de nos efforts, la mobilisation de nos clients, en soutenant leurs propres stratégies visant à atteindre la carboneutralité, et la responsabilisation, en rendant compte de nos progrès en toute transparence.

Nous établissons des cibles provisoires de carboneutralité pour réduire l'intensité de nos émissions financées d'ici 2030. Compte tenu de l'ampleur et de l'urgence des changements climatiques, nous accordons la priorité à l'établissement de trajectoires vers la carboneutralité le plus rapidement possible dans les secteurs à fortes émissions de carbone. Le présent document décrit en détail les méthodes que nous avons élaborées pour mesurer nos émissions financées de référence et fixer nos cibles provisoires initiales de carboneutralité, en nous appuyant sur les meilleures informations scientifiques, données, normes du secteur et pratiques émergentes disponibles.

À l'avenir, nous continuerons de publier nos cibles et nos méthodes dans les versions subséquentes du présent document. En vue d'accélérer la réalisation de nos objectifs climatiques, nous intégrons désormais des considérations relatives à la carboneutralité dans nos pratiques commerciales et nos activités de financement.



Aperçu



Atteindre l'objectif de zéro émission nette signifie s'approcher le plus possible de l'élimination complète des GES, tout en équilibrant les émissions restantes en retirant une quantité équivalente de GES de l'atmosphère.

Les institutions financières émettent comparativement peu d'émissions de GES dans le contexte de leurs activités d'exploitation. Toutefois, comme nous finançons les activités de tiers par des prêts, des solutions de financement d'entreprise et des placements en capital, nous jouons un rôle important en tant qu'agents de changement, en contribuant à orienter les flux de capitaux vers des activités en phase avec une économie sobre en carbone, et à les éloigner de celles qui ne le sont pas. C'est là que réside l'occasion et le défi pour les institutions financières : tirer parti de notre influence et de notre expertise pour soutenir nos clients dans leur transition vers la carboneutralité, tout en gérant notre exposition aux secteurs à émissions élevées et en évitant les risques climatiques injustifiés.

Rôle de la Banque CIBC dans l'atteinte de l'objectif de carboneutralité

En tant qu'institution financière nord-américaine importante qui compte 14 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public, la Banque CIBC joue un rôle à plusieurs facettes dans la transition réussie vers la carboneutralité.

Figure 1 : Activités de la Banque CIBC qui appuient notre objectif de carboneutralité

	Écoefficacité opérationnelle	Finance durable	Transition vers la carboneutralité
Notre rôle	Nous donnons l'exemple en assumant la responsabilité des répercussions environnementales associées à nos activités.	Nous jouons un rôle dans l'expansion des conseils, des produits et des services financiers qui visent à relever les défis environnementaux critiques, comme le changement climatique, et à promouvoir la durabilité.	En tant que prêteurs et investisseurs, nous soutenons la transition de nos clients vers la carboneutralité, en particulier dans les secteurs à fortes émissions de carbone.
Nos actions	En 2019, nous nous sommes engagés à atteindre la carboneutralité d'ici la fin de 2024 ⁴ .	En 2021, nous nous sommes fixé comme objectif de mobiliser 300 milliards de dollars pour des activités de finance durable d'ici 2030 ^{5,6} .	En 2021, nous avons annoncé notre objectif de zéro émission nette de GES associée à nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050 ³ .

Objectif de carboneutralité de la Banque CIBC

Notre cadre d'établissement des objectifs

Le cadre d'établissement des objectifs de carboneutralité de la Banque CIBC est fondé sur quatre principes :



Données scientifiques

Notre approche se fonde sur des données scientifiques crédibles sur le climat⁷ et conformes aux trajectoires de décarbonation largement reconnues qui limitent le réchauffement à 1,5 °C sans dépassement ou avec un dépassement minime⁸.



Globalité

Nous voulons comptabiliser la majorité de nos émissions de GES à l'intérieur de nos limites, puis de manière globale dès que possible.



Transparence

Nous voulons assurer la transparence de nos méthodes, de nos mesures et des informations communiquées sur nos calculs et nos cibles d'émissions de GES, ainsi que de nos progrès vers notre objectif de carboneutralité.



Itération

Au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles, nous veillerons à ce que nos cibles soient conformes aux meilleures informations scientifiques sur le climat, aux normes, aux orientations, aux données et aux pratiques exemplaires du secteur.

En 2021, dans le but d'améliorer la transparence liée à ses activités de prêts et d'investissement, la Banque CIBC a adhéré au Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Appuyé par le Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), le PCAF est une initiative du secteur qui aide les institutions financières à évaluer et à divulguer les émissions de GES associées à leurs prêts et à leurs investissements au moyen d'un cadre normalisé de mesure et de communication d'information.

De plus, la recommandation du GIFCC guide notre façon de faire état de nos progrès par rapport à nos objectifs et de gérer les risques et occasions liés aux changements climatiques.

Pétrole et gaz

Date de publication : 31 mars 2022

Nos cibles provisoires de carboneutralité dans le secteur pétrolier et gazier d'ici 2030

La Banque CIBC a établi des cibles provisoires pour réduire les émissions financées associées à son portefeuille du secteur pétrolier et gazier :

- Nous visons une réduction de 35 % de l'intensité des émissions liées aux activités pour notre portefeuille pétrolier et gazier par rapport à l'année de référence 2020, à savoir les émissions des champs d'application 1 et 2 attribuables à la production en amont et du raffinage en aval des produits pétroliers et gaziers.
- Nous visons une réduction de 27 % de l'intensité des émissions liées à l'utilisation finale de notre portefeuille du secteur pétrolier et gazier par rapport à l'année de référence 2020, à savoir les émissions du champ d'application 3 provenant de la combustion de combustibles hydrocarbonés vendus sur le marché.

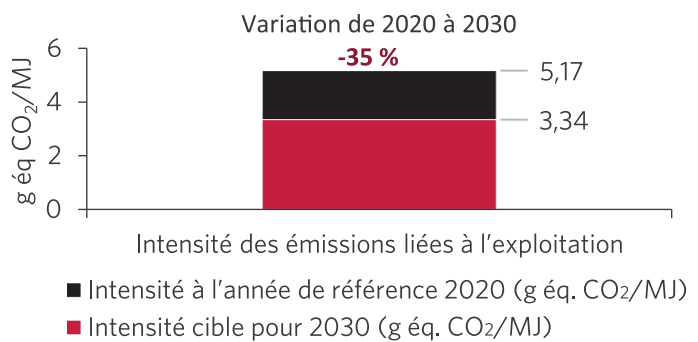
Nous avons inclus les émissions associées à nos engagements de financement d'entreprises et à nos facilités de financement, qui représentent la part de la Banque CIBC de l'affectation économique réelle en ce qui a trait à la prise ferme sur les marchés des titres de participation et sur les marchés des titres de créance.

Nous avons choisi deux types de cibles différents (consulter la figure 2) pour faire la distinction entre les émissions de GES liées aux activités de l'entreprise et celles issues de l'utilisation finale des produits énergétiques fabriqués. Cette approche permet une personnalisation accrue et cadre avec le nombre d'entreprises du secteur qui élaborent leur stratégie de transition vers la carboneutralité.

Figure 2 : Résumé des cibles provisoires de carboneutralité dans le secteur pétrolier et gazier d'ici 2030

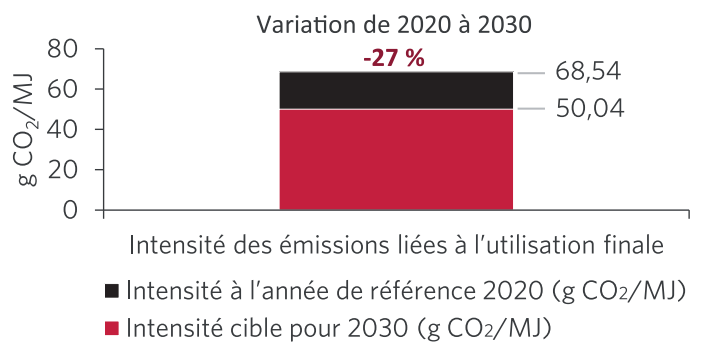
Cibles de 2030	Année de référence	Champs d'application des émissions	Activités	Unité de mesure de l'intensité	Harmonisation avec le scénario	Sources de données
Réduction de 35 %	2020	Champs d'application 1 et 2	Production en amont et raffinage en aval	g éq. CO ₂ /MJ	NZE d'ici 2050 de l'AIE	• Wood Mackenzie • Divulgations de l'entreprise
Réduction de 27 %	2020	Champ d'application 3	Émissions liées à l'utilisation finale de produits pétroliers et gaziers	g CO ₂ /MJ	NZE d'ici 2050 de l'AIE	• Wood Mackenzie • Divulgations de l'entreprise

Figure 3 : Cibles provisoires de carboneutralité de la Banque CIBC dans le secteur pétrolier et gazier d'ici 2030 – intensité des émissions liées aux activités



Source : Banque CIBC, 2022, Notre approche de carboneutralité. Tous droits réservés.

Figure 4 : Cibles provisoires de carboneutralité de la Banque CIBC dans le secteur pétrolier et gazier d'ici 2030 – intensité des émissions liées à l'utilisation finale



Nous avons établi nos cibles dans le secteur pétrolier et gazier en collaboration avec Environmental Resources Management (ERM), le plus important service-conseil mondial en développement durable, qui possède une grande expertise sectorielle, technique et commerciale dans la transition vers une énergie sobre en carbone.

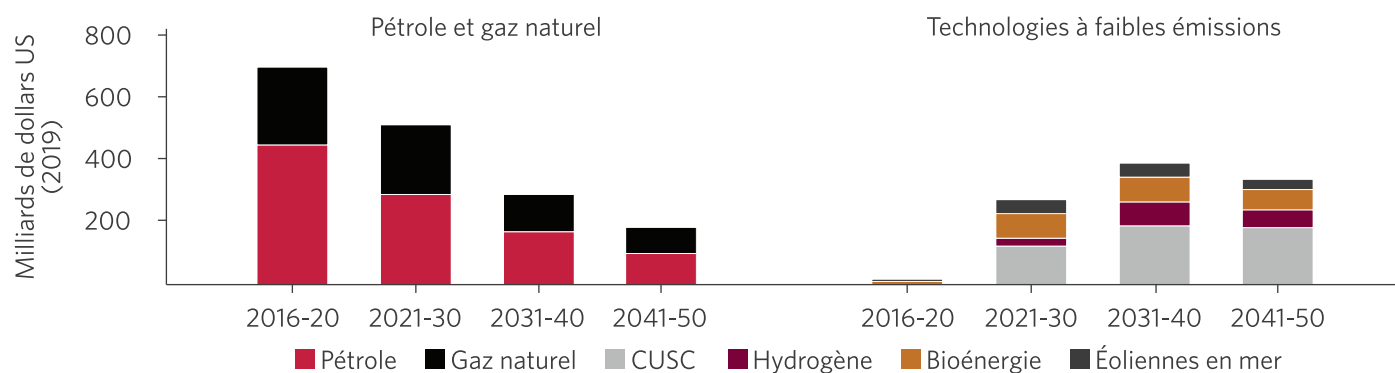
Choix du secteur

L'atteinte de l'objectif de zéro émission nette sera difficile pour tous les secteurs économiques, en particulier dans le secteur pétrolier et gazier, où les activités comprennent l'extraction, la production, le raffinage et la combustion de combustibles fossiles. Nous avons choisi notre portefeuille du secteur pétrolier et gazier afin d'accorder la priorité à l'un des secteurs dont l'intensité carbonique est la plus importante.

Le secteur pétrolier et gazier contribue de façon importante aux émissions mondiales de GES et il s'agit du plus important secteur émetteur au Canada, représentant 26 % des émissions totales de GES au pays⁹. En tant que partenaire de longue date des sociétés pétrolières et gazières par l'intermédiaire de nos activités de prêt et de nos facilités de financement, nous avons la responsabilité de soutenir nos clients dans leur transition. La plupart de nos prêts dans le secteur pétrolier et gazier — qui, à la fin de 2021, représentaient environ 1 % du total de nos engagements de prêt utilisés et non utilisés — se trouvent au Canada, où bon nombre sont fortement exposés aux risques associés à la transition, comme les changements politiques et réglementaires. Par exemple, le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire les émissions à l'échelle de l'économie de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Alors que le monde passe à de nouvelles sources d'énergie, nous pouvons tirer parti de notre position de fournisseur de capitaux et de défenseur de l'environnement responsable ainsi que de nos conseillers chevronnés afin d'obtenir des résultats positifs dans le secteur de l'énergie. Par exemple, nous pouvons soutenir l'expansion et la commercialisation de technologies énergétiques à faibles émissions de carbone comme l'hydrogène, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) et les biocarburants (consulter la figure 5). En soutenant les innovations permettant de réduire les émissions de carbone et en offrant des solutions de financement durable aux sociétés pétrolières et gazières qui souhaitent effectuer une transition, nous pouvons avoir une incidence mesurable sur la réduction des émissions dans l'un des secteurs de l'économie dont l'intensité carbonique est la plus importante et accélérer les voies de transition vers une énergie à faibles émissions de carbone, conformément au scénario de carboneutralité d'ici 2050 de l'AIE (scénario NZE) de l'Agence internationale de l'énergie.

Figure 5 : Investissement annuel moyen dans le secteur pétrolier et gazier et dans les technologies à faibles émissions associées à des synergies pour ce secteur selon le scénario NZE



Source : AIE, 2021, *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector*. Tous droits réservés.

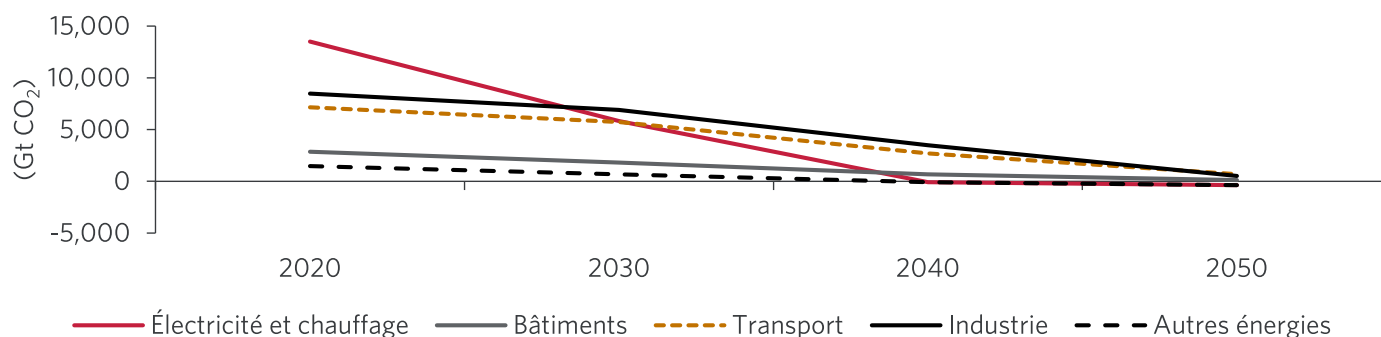
Type de cible

Nous avons choisi pour calculer nos cibles provisoires du secteur pétrolier et gazier une mesure fondée sur l'intensité des émissions de carbone, qui évalue les émissions par rapport à une unité d'énergie produite. Nous pouvons ainsi évaluer si une entreprise ou l'ensemble d'un portefeuille progresse dans l'application de stratégies et de technologies visant à réduire les émissions liées aux activités et à l'utilisation finale, peu importe les changements dans la production globale. De plus, comme la mesure est adaptée en fonction de l'énergie produite, elle permet d'effectuer des comparaisons entre entreprises de tailles différentes, dans le contexte où nous priorisons nos investissements en capital permettant d'assurer la transition du secteur.

Harmonisation avec le scénario

La Banque CIBC a choisi le scénario NZE comme base pour établir sa cible provisoire du secteur pétrolier et gazier. Le scénario NZE représente une transformation ambitieuse du système énergétique mondial, avec une transition rapide vers les énergies renouvelables et une accélération importante du rythme de changement par rapport aux autres scénarios de l'AIE. Il vise à limiter la hausse moyenne des températures mondiales à 1,5 °C avec une probabilité de 50 %. De plus, il est également favorisé par les investisseurs et les autres parties intéressées.

Figure 6 : Émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par secteur selon le scénario NZE



Source : AIE, 2021, *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector*. Tous droits réservés.

Le scénario NZE suppose que des réductions d'émissions seront nécessaires dans tous les secteurs de l'économie pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Ces réductions seront tributaires de la rapidité des avancées en matière de technologies à faibles émissions de carbone (consulter la figure 6). Le scénario suppose également que les économies avancées appliqueront une tarification du carbone de 130 \$ US par tonne métrique (tCO₂) d'ici 2030 et de 250 \$ US d'ici 2050¹⁰, tandis que la demande de combustibles fossiles diminuera fortement en pourcentage de la consommation totale d'énergie d'ici 2050. Quant à la demande de pétrole, elle diminuera de 75 % au cours des prochaines décennies, et la demande de gaz diminuera de 55 %¹¹. De plus, on suppose que les sources d'énergie renouvelables représenteront près de 90 % de la production mondiale d'électricité en 2050, soit une hausse de 425 %¹². Les hypothèses de ce scénario auront d'importantes répercussions sur nos clients du secteur pétrolier et gazier, qui auront besoin d'un financement pour leur transition et de conseils d'experts dans leurs efforts pour décarboner leurs produits et processus, faire face à la diminution de la demande et composer avec des cadres réglementaires plus rigoureux.

Champs d'application des émissions

Nos cibles provisoires du secteur pétrolier et gazier comprennent les émissions des producteurs en amont, des raffineurs en aval et des compagnies intégrées qui exercent leurs activités en amont et en aval¹³. Ces composantes du secteur pétrolier et gazier sont responsables de la plupart des émissions dans toute la chaîne de valeur. Pour chaque entreprise, nous avons inclus les émissions des champs d'application 1, 2 et 3¹⁴.

Les fournisseurs de services sont exclus de notre approche actuelle. Ce segment représente une petite partie du portefeuille du secteur pétrolier et gazier de la Banque CIBC et ne peut être comparé de façon significative à celui des sociétés pétrolières et gazières. En effet, les fournisseurs de services ne produisent pas de pétrole ni de gaz, ce qui rend inapproprié un objectif basé sur l'intensité des émissions de l'énergie produite. Bien que les émissions du champ d'application 3 et les intensités associées puissent être calculées pour les entreprises fournissant des services à la production directe de pétrole et de gaz, la Banque CIBC a choisi de privilégier les entreprises qui produisent de l'énergie. Nous pourrions envisager d'élargir notre méthode pour inclure ces segments à l'avenir.

Nous avons inclus le financement direct (nos engagements de prêt, comme les facilités de crédit renouvelables) et les facilités de financement (notre part économique de financement par mobilisation de créances souscrites et négociées sur les marchés des titres d'emprunt ou de participation) afin d'offrir une vue d'ensemble plus complète de nos activités. Nous avons choisi d'utiliser les engagements de prêt pour éliminer la volatilité potentielle sur 12 mois associée aux montants des prêts utilisés et tenir compte des engagements de crédit que nous offrons au secteur. Nous utilisons également le financement direct et les facilités de financement pour avoir une vue globale plus complète des émissions de l'ensemble de notre portefeuille.

Nous croyons que cette approche offre une meilleure compréhension de notre exposition et permet d'établir, à l'égard de la carboneutralité, une stratégie plus globale que nos investisseurs apprécieront.

Méthodes de calcul de l'année de référence et des cibles provisoires

Afin de calculer l'intensité des émissions de l'année de base pour notre portefeuille du secteur pétrolier et gazier, nous avons utilisé les données de l'exercice 2020 qui représentent tous les prêts et facilités de financement.

- **Calcul de l'intensité des émissions liées aux activités** : mesure l'efficacité de la production de pétrole et de gaz qui sera vendu sur le marché¹⁵.
- **Calcul de l'intensité des émissions liées à l'utilisation finale** : mesure l'intensité des GES associés aux produits énergétiques obtenus par les entreprises du portefeuille du secteur pétrolier et gazier, y compris les réductions de la teneur en carbone globale des combustibles par le développement de ressources renouvelables et d'autres formes d'énergie sans carbone.

Calcul de l'intensité des émissions liées aux activités

$$\text{Intensité liée aux activités de l'entreprise} \left(\frac{\text{g éq. CO}_2}{\text{MJ}} \right) = \frac{\text{Portée 1 + 2 - Crédits (g éq. CO}_2\text{)}}{\text{Énergie intégrée (pétrole et gaz) + combustibles faibles en carbone (MJ)}}$$

Calcul de l'intensité des émissions liées à l'utilisation finale

$$\text{Intensité liée à l'utilisation finale de l'entreprise} \left(\frac{\text{g CO}_2}{\text{MJ}} \right) = \frac{\text{Portée 3 - Crédits (g CO}_2\text{)}}{\text{Énergie intégrée (pétrole et gaz)} + \text{combustibles faibles en carbone} + \text{Énergie renouvelable (MJ)}}$$

Les intensités liées aux activités et à l'utilisation finale du portefeuille de la Banque CIBC sont calculées en établissant les moyennes des intensités des sociétés du portefeuille, pondérées selon l'exposition.

$$\text{Intensité des émissions du portefeuille} \left(\frac{\text{g éq. CO}_2}{\text{MJ}} \right) = \sum_{\text{client}} \text{Intensité des émissions de l'entreprise}_{\text{client}} * \frac{\text{Exposition}_{\text{client}}}{\text{Exposition}_{\text{secteur}}}$$

Les calculs de l'intensité des émissions du portefeuille ont servi à établir une cible pour l'ensemble du portefeuille du secteur pétrolier et gazier de la Banque CIBC. Nous avons calculé notre cible d'intensité des émissions de carbone liées aux activités pour 2030 en appliquant des réductions d'émissions absolues à trois catégories de référence des entreprises du portefeuille — méthane, émissions de CO₂ causées par le torchage et autres types d'émissions de CO₂ — conformément aux baisses prévues dans le scénario NZE. La contribution relative de chaque catégorie au total des émissions a déterminé la valeur d'intensité pour 2030 de chaque société du portefeuille. Nous avons ensuite calculé une intensité pondérée selon l'exposition représentant la cible du portefeuille pour 2030.

Nous avons calculé notre cible d'intensité des émissions liées à l'utilisation finale pour 2030 en utilisant le pourcentage de variation (p. ex. -27 % pour le scénario NZE) de l'intensité calculée des émissions de GES selon les prévisions de l'AIE de 2020 à 2030. La variation en pourcentage entre les deux intensités calculées a été appliquée à l'intensité des GES de référence du portefeuille de la Banque CIBC, afin de déterminer la valeur cible finale pour 2030.

Sources des données, points à examiner et défis

Les données sur les émissions de GES des entreprises pétrolières et gazières qui exercent leurs activités en amont et en aval proviennent de Wood Mackenzie (WoodMac) et des données de l'entreprise sur les intrants et la production en raffinerie. Nous avons choisi les données de WoodMac parce qu'elles fournissent une ventilation des estimations des émissions par catégories précises, y compris le méthane et le torchage. Des substituts de l'intensité des émissions liées aux activités et à l'utilisation finale ont été élaborés pour environ 20 % et 25 % de l'exposition du portefeuille respectivement, dans les cas où les données sur les entreprises ne sont pas actuellement couvertes par les données de WoodMac¹⁶.

À l'avenir, nous veillerons à améliorer la qualité, l'exactitude et l'exhaustivité des données en élargissant la couverture des données du portefeuille, en peaufinant nos calculs et en réduisant l'utilisation des données substitutives.

Production d'électricité

Date de publication : 29 septembre 2022

Notre cible provisoire de carboneutralité dans le secteur de la production d’électricité d’ici 2030

La Banque CIBC a établi une cible provisoire pour réduire les émissions financées associées à son portefeuille du secteur de la production d’électricité. Nous visons une intensité de 156 kg CO₂/MWh pour ce qui est des émissions directes du champ d’application 1 provenant des activités de production d’électricité d’ici 2030, soit une réduction de 32 % de l’intensité des émissions par rapport à notre année de référence de 2020. Notre cible porte sur les sociétés de notre portefeuille qui possèdent des installations de production d’électricité, comme les producteurs d’électricité indépendants et la part de production d’électricité des services publics combinés (électricité et gaz) et intégrés (production, transport et distribution)¹⁷.

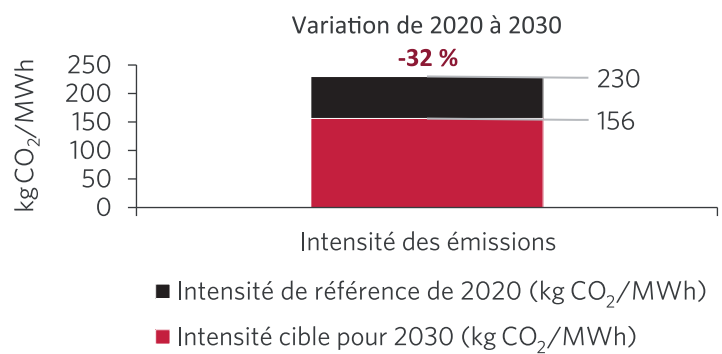
Nous avons inclus les émissions associées à nos engagements de financement d’entreprises et à nos facilités de financement, qui représentent la part de la Banque CIBC de l’affectation économique réelle en ce qui a trait à la prise ferme sur les marchés des titres de participation et sur les marchés des titres de créance. Nous avons aussi inclus le financement de projet¹⁸ dans notre cible provisoire du secteur de la production d’électricité.

Figure 7 : Résumé de la cible provisoire de carboneutralité dans le secteur de la production d’électricité d’ici 2030

						
Cible de 2030	Année de référence	Champs d’application des émissions	Activités	Unité de mesure de l’intensité	Harmonisation avec le scénario	Sources de données
156 kg CO ₂ /MWh (réduction de 32 %)	2020	Champ d’application 1	Production d’électricité	kg CO ₂ /MWh	NZE d’ici 2050 de l’AIE	- Indice mondial - WEO d’ici 2021 de l’AIE

Nous avons mis au point notre cible du secteur de la production d’électricité en collaboration avec Environmental Resources Management (ERM), le plus important service-conseil mondial en développement durable qui possède une grande expertise sectorielle, technique et commerciale dans la transition vers une énergie à faibles émissions de carbone.

Figure 8 : Cible provisoire de carboneutralité dans le secteur de la production d’électricité d’ici 2030 de la Banque CIBC



Source : Banque CIBC, 2022, Notre approche de carboneutralité. Tous droits réservés.

Choix du secteur

La décarbonation du secteur de la production d'électricité est essentielle à l'atteinte de la carboneutralité à l'échelle de l'économie d'ici 2050. Nous avons choisi d'établir une cible provisoire pour notre portefeuille du secteur de la production d'électricité afin d'accorder la priorité à l'un des secteurs dont l'intensité carbonique est la plus importante. La production d'électricité est responsable de 36 % des émissions de CO₂ liées à l'énergie à l'échelle mondiale, ce qui en fait l'une des principales sources d'émissions liées à l'énergie¹⁹. En 2020, le secteur de l'électricité représentait 25 %²⁰ des émissions totales de GES aux États-Unis et près de 10 %²¹ au Canada. Diminuer les émissions du secteur de l'électricité sera aussi essentiel pour réduire les émissions systémiques à l'échelle de l'économie, car de nombreuses trajectoires sectorielles de décarbonation reposent sur la production d'électricité à zéro émission.

Les réseaux énergétiques mondiaux sont en cours de transformation. Selon le scénario NZE, la demande d'électricité devrait augmenter considérablement en raison de l'activité économique accrue et de l'électrification généralisée de l'économie. D'ici 2050, la quasi-totalité de la production d'électricité mondiale devrait être à zéro émission, dont près de 70 % provenant de l'énergie solaire et éolienne²². Nombre de gouvernements en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde augmentent leurs capacités en énergie renouvelable pour respecter leurs engagements climatiques, assurer la sécurité de l'énergie décarbonée à long terme et répondre à la demande croissante d'énergie à zéro émission.

Pour la Banque CIBC, ces tendances présentent une double occasion : premièrement, l'accroissement de notre soutien sous forme de prêts aux entreprises qui produisent déjà une énergie à zéro émission; deuxièmement, le soutien aux clients qui réduisent l'intensité de leurs émissions et font la transition vers une énergie propre. Au 31 octobre 2020, les prêts dans le secteur de la production d'électricité de la Banque CIBC représentaient environ 2 % de nos engagements de prêts utilisés et non utilisés²³. De plus, 29 % de ces engagements de prêt sont fondés sur des énergies renouvelables ou à zéro émission. Nous demeurons un chef de file dans l'expansion du secteur de l'énergie renouvelable, comme en fait foi notre classement parmi les 10 meilleurs pour ce qui est du financement du secteur des énergies renouvelables en Amérique du Nord en 2021²⁴. Nous continuons également à financer des projets hydroélectriques et nucléaires, ainsi qu'à accélérer l'expansion et la commercialisation de solutions technologiques à faibles émissions de carbone, comme le CUSC, les biocarburants, le stockage d'énergie et les carburants à base d'hydrogène. La croissance de notre gamme de produits et de notre expertise en finance durable contribuera à faciliter la décarbonation du secteur de l'énergie conformément au scénario NZE.

Type de cible

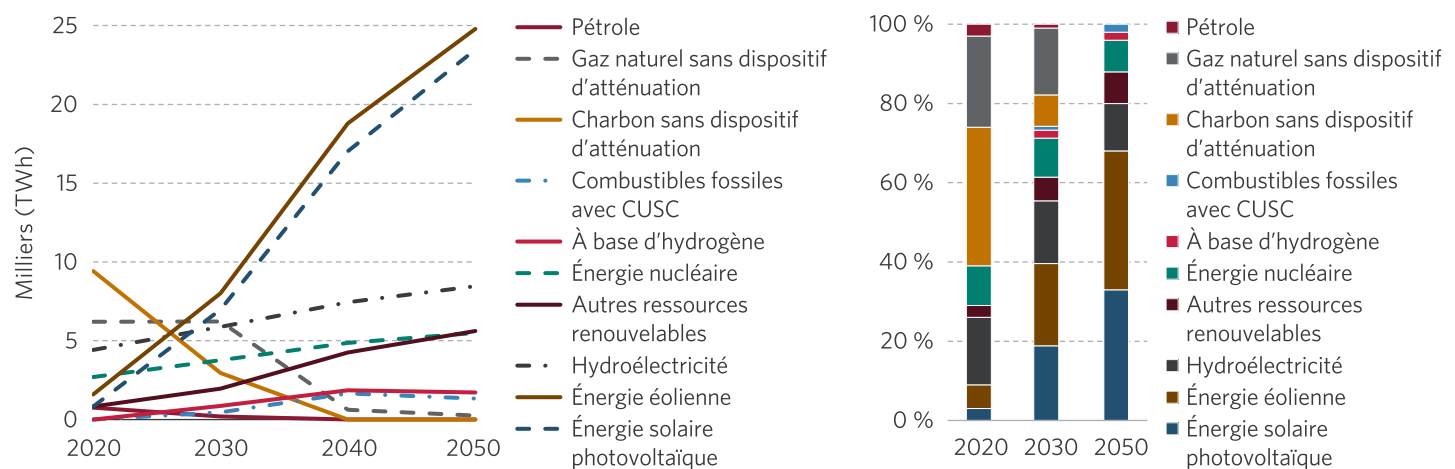
Nous avons choisi pour calculer notre cible provisoire une mesure fondée sur l'intensité physique, qui évalue les émissions de carbone par rapport à une unité d'électricité produite. Les mesures d'intensité conviennent bien au suivi des émissions d'un portefeuille de production d'électricité en expansion, car elles normalisent les émissions en fonction de la production d'électricité. Ce sera de plus en plus important à mesure que la Banque CIBC accélère le financement de fournisseurs d'énergie à faibles émissions de carbone, que d'autres secteurs de l'économie s'électrifient et que la demande d'énergie — en particulier à zéro émission — augmente.

La cible provisoire de la Banque CIBC dans le secteur de la production d'électricité est fondée sur l'intensité prévue des émissions provenant des activités de production d'électricité d'ici 2030 dans le scénario NZE. Selon ce type de cible, appelé objectif de convergence, les sociétés d'un secteur donné réduisent l'intensité de leurs émissions jusqu'à une valeur commune déterminée par les trajectoires d'émissions mondiales²⁵, soit 156 kg CO₂/MWh d'ici 2030 pour le secteur de l'électricité dans le scénario NZE. En fonction d'un objectif de convergence, la réduction en pourcentage de l'intensité des émissions financées dépend de notre intensité des émissions de carbone de référence par rapport au reste du secteur.

Harmonisation avec le scénario

La Banque CIBC a choisi le scénario NZE comme base de sa cible provisoire du secteur de la production d'électricité. Celui-ci représente une transition ambitieuse comparativement à d'autres scénarios de l'AIE et est favorisé par les investisseurs et les autres parties intéressées. Le scénario NZE prévoit une réduction de 69 % de l'intensité des émissions de CO₂ mondiales dans le secteur de la production d'électricité d'ici 2030²⁶. Cette réduction tient compte d'une augmentation prévue de 40 % de la production mondiale d'électricité et d'une réduction prévue de 57 % des émissions de CO₂ mondiales associées à la production d'électricité (consulter la figure 9)²⁷. L'intégration rapide et vigoureuse des énergies renouvelables et l'élimination progressive des sources d'énergie à émissions élevées, en particulier le charbon, alimenteront cette tendance. Dans le cadre du scénario NZE, les émissions de CO₂ provenant de la production d'électricité atteindront d'ici 2040 l'objectif de zéro émission à l'échelle mondiale²⁸, ce qui indique le rythme auquel la transformation doit se faire si nous voulons réaliser nos engagements climatiques mondiaux.

Figure 9 : Production d'électricité mondiale par source dans le scénario NZE



Source : AIE, 2021, *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector*. Tous droits réservés.

Champs d'application des émissions

Notre cible du secteur de la production d'électricité comprend les émissions directes du champ d'application 1 provenant des activités de production d'électricité, qui représentent la majorité des émissions du secteur. Les émissions du champ d'application 3 associées à l'achat d'électricité pour la revente par les services publics intégrés sont actuellement exclues de la méthode d'établissement de notre cible et de notre base de référence. Toutefois, la Banque CIBC compte dans sa clientèle de nombreux services publics intégrés qui produisent et fournissent de l'électricité, et qui peuvent en acheter — au moyen d'achats de gros et d'ententes d'achat d'électricité — pour répondre à la demande de leurs clients. Étant donné que les clients intègrent de plus en plus de l'électricité achetée dans leurs objectifs climatiques et leur planification de la transition, la Banque CIBC croit que l'inclusion des émissions du champ d'application 3 provenant de l'électricité achetée permettrait de mieux prendre en compte le rôle que peuvent jouer les services publics dans la décarbonation du marché de l'énergie. À mesure que la qualité des données et des informations s'améliorera, la Banque CIBC compte inclure la possibilité d'intégrer les émissions du champ d'application 3 provenant de l'électricité achetée dans les calculs du portefeuille du secteur de la production d'électricité. Les émissions du champ d'application 2 découlant de l'électricité utilisée pour exploiter des installations de production d'électricité sont exclues de notre cible, car elles sont peu importantes.

Les services publics assurant exclusivement le transport et la distribution sont exclus de notre approche actuelle, car ils contribuent peu aux émissions de GES. Les clients pour lesquels notre engagement est inférieur à 5 millions de dollars sont également exclus, car ce sont principalement des sociétés de services énergétiques, lesquelles ne produisent généralement pas d'électricité et ne représentent qu'une petite part des prêts du portefeuille du secteur de l'énergie de la Banque CIBC.

Les émissions financées directement et facilitées sont incluses dans notre approche d'établissement de la cible. Les émissions facilitées représentent la participation économique aux marchés des titres de créance et de participation, et leur prise en compte permet d'obtenir une vue d'ensemble plus complète des émissions associées au secteur et d'élaborer une stratégie plus exhaustive en vue d'atteindre la carboneutralité²⁹. De plus, nous avons employé les engagements de prêts totaux plutôt que les montants de prêts utilisés afin de réduire la volatilité sur 12 mois des émissions attribuées et de représenter avec plus de précision nos décisions d'octroi de financement à la clientèle du secteur de la production d'électricité.

Notre cible du secteur de la production d'électricité englobe aussi le financement de projets, car bon nombre de ces investissements sont associés à des projets énergétiques précis qui produiront ou produisent déjà de l'électricité³⁰. Nous avons inclus le financement de projets dans notre cible parce qu'il englobe des investissements dans des projets d'énergies renouvelables ou à moindre intensité carbonique, ce qui contribue à réduire l'intensité des émissions de notre portefeuille.

Méthodes de calcul de l'année de référence et des cibles provisoires

Pour déterminer l'intensité des émissions de l'année de référence, la Banque CIBC a mis au point une méthode de calcul des émissions directes du champ d'application 1 provenant de la production d'électricité pour chaque société du portefeuille.

- **Calcul de l'intensité des émissions liées à la production d'électricité** : mesure la quantité de dioxyde de carbone libérée dans l'atmosphère par mégawattheure (MWh) d'électricité produite

Calcul de l'intensité des émissions liées à la production d'électricité

$$\text{Intensité des entreprises} \left(\frac{\text{kg CO}_2}{\text{MWh}} \right) = \frac{\text{Émissions directes de portée 1 provenant de la production d'électricité} - \text{crédits (kg CO}_2\text{)}}{\text{Production d'électricité (MWh)}}$$

L'intensité des émissions de chaque société a été calculée en multipliant la production d'électricité par source d'énergie par le facteur d'émissions connexe (kg CO₂), divisé par la production totale d'électricité pour toutes les sources d'énergie (MWh). Des données sur la capacité installée de production d'électricité et un facteur de capacité ont été utilisés lorsque les données sur la production n'étaient pas disponibles. Pour en savoir plus, consultez la rubrique [Sources des données, points à examiner et défis](#).

L'intensité des émissions liées à la production d'électricité de l'ensemble du portefeuille de la Banque CIBC correspond à la moyenne des intensités des sociétés du portefeuille, pondérée selon l'exposition.

$$\text{Intensité du portefeuille} \left(\frac{\text{kg CO}_2}{\text{MWh}} \right) = \sum_{\text{client}} \text{Intensité des entreprises}_{\text{client}} * \frac{\text{Exposition}_{\text{client}}}{\text{Exposition}_{\text{secteur}}}$$

La cible provisoire de carboneutralité du secteur de la production d'électricité de la Banque CIBC a été calculée en fonction de l'intensité prévue des émissions directes du champ d'application 1 provenant des activités de production d'électricité d'ici 2030 dans le scénario NZE : 156 kg CO₂/MWh. Pour en savoir plus sur les caractéristiques de la cible, consultez la rubrique [Type de cible](#) du secteur de la production d'électricité.

Sources des données, points à examiner et défis

La Banque CIBC a utilisé les données de S&P Global pour déterminer la capacité installée et la production d'électricité par type de source de chaque actif. Nous avons utilisé les données des Perspectives énergétiques mondiales 2021 de l'AIE pour calculer les émissions et les facteurs de capacité par type de source et par région. Notre intensité des émissions de référence a été calculée à l'aide de facteurs d'émissions nord-américains et de facteurs de capacité réels, car la plupart de nos clients exercent leurs activités en Amérique du Nord.

Nous avons pu obtenir des données sur la production et la capacité pour la plupart des clients. Dans les cas où les données n'étaient pas disponibles, nous avons utilisé une approximation pour représenter les émissions directes du champ d'application 1 du client. À l'avenir, nous nous efforcerons d'améliorer la qualité, l'exactitude et l'exhaustivité des données en élargissant notre couverture de données dans la mesure du possible et en peaufinant nos calculs à mesure que de nouvelles données seront publiées.



Fabrication automobile

Date de publication : 12 mars 2024

Notre cible provisoire de carboneutralité dans le secteur de la fabrication automobile d'ici 2030

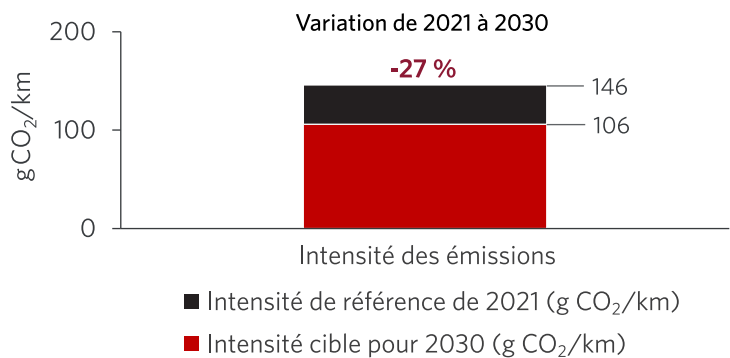
La Banque CIBC a établi une cible provisoire pour réduire les émissions financées associées à son portefeuille du secteur de la fabrication automobile. Nous visons une intensité de 106 g CO₂/km pour ce qui est des émissions du secteur manufacturier (champs d'application 1 et 2) et des émissions du champ d'application 3 du réservoir à la roue d'ici 2030, ce qui représente une réduction de 27 % par rapport à notre niveau de référence de 2021 (146 g CO₂/km). Nous ciblons particulièrement les fabricants d'équipement d'origine pour les véhicules utilitaires légers.

En plus de nos engagements en matière de prêts aux fabricants, nous ciblons les filiales de crédit³¹ en tenant compte des engagements de prêt et des facilités de financement que nous offrons aux filiales en propriété exclusive de fabricants d'équipement d'origine qui offrent du financement à des clients de gros et de détail.

Figure 10 : Résumé de la cible provisoire de carboneutralité dans le secteur de la fabrication automobile d'ici 2030

 Cible de 2030	 Année de référence	 Champs d'application des émissions	 Activités	 Unité de mesure de l'intensité	 Harmonisation avec le scénario	 Sources de données
106 g CO ₂ /km (réduction de 27 %)	2021	Champs d'application 1, 2, 3 (du réservoir à la roue)	Fabricants d'équipement d'origine pour les véhicules utilitaires légers	g CO ₂ /km	NZE d'ici 2050 de l'AIE	- Transition Pathway Initiative - Divulgations de l'entreprise

Figure 11 : Cible provisoire de carboneutralité dans le secteur de la fabrication automobile d'ici 2030 de la Banque CIBC



Sources : Banque CIBC, 2024, *Notre approche de carboneutralité*. Tous droits réservés.

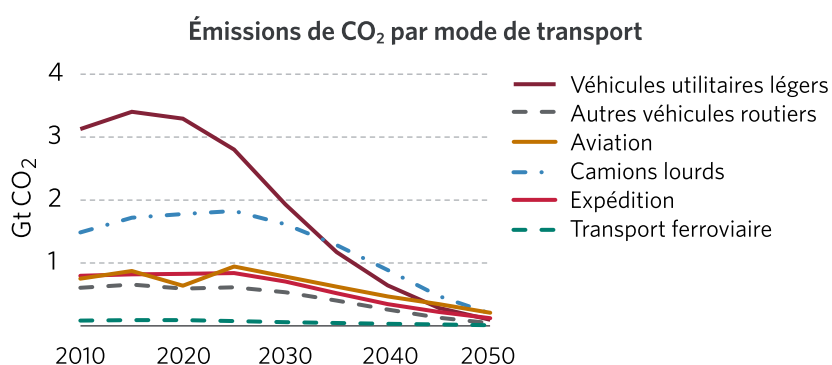
Choix du secteur

La décarbonation du secteur des transports est essentielle pour atteindre de la carboneutralité, car à l'heure actuelle, elle est responsable d'environ 20 % des émissions mondiales, les véhicules utilitaires légers représentant la moitié de ces émissions, soit 10 % du total des émissions à l'échelle mondiale³². Nous avons choisi d'établir une cible provisoire de carboneutralité pour notre portefeuille du secteur de la fabrication automobile en accordant la priorité aux fabricants d'équipement d'origine associés aux véhicules utilitaires légers.

La décarbonation du secteur automobile dépendra de plusieurs facteurs externes, principalement de l'abandon des véhicules à moteur à combustion interne au profit des véhicules électriques (VE). La transition massive vers l'électrification fera en sorte que la production de véhicules électriques sera une priorité pour les constructeurs automobiles, car elle les aidera à réaliser leurs objectifs de carboneutralité.

Compte tenu de la transition vers l'électrification dans l'ensemble du secteur, la Banque CIBC a l'occasion de continuer à soutenir ses clients du secteur de la fabrication d'équipement d'origine qui se sont engagés à accroître la production de véhicules électriques et à atteindre leurs objectifs de carboneutralité. Pour ce qui est des portefeuilles de la Banque CIBC, nous pouvons faciliter activement les efforts de décarbonation en faisant passer notre gamme de produits (engagements de prêt, marchés des titres de créance, titrisation, etc.) à des clients existants à faible intensité des émissions ou en investissant dans de nouveaux clients à faible intensité des émissions.

Figure 12 : Émissions mondiales de CO₂ dans le secteur du transport par mode et part de réduction des émissions d'ici 2050



Source : AIE, 2021, Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector. Tous droits réservés.

Type de cible

Nous avons choisi une mesure fondée sur l'intensité physique (g CO₂/km) pour calculer notre cible provisoire du secteur de la fabrication automobile, en mesurant les émissions de carbone par rapport aux voitures-kilomètres parcourus. Comparativement à une mesure des émissions absolues, une mesure de l'intensité convient mieux à un portefeuille du secteur de la fabrication automobile en pleine expansion, que ce soit par l'intermédiaire de prêts à de nouveaux clients ou par l'augmentation future de la fabrication de véhicules électriques par des clients. Dans ces scénarios, il est possible que les émissions absolues du portefeuille de la Banque CIBC augmentent à court terme, même si l'intensité des émissions du portefeuille diminue. Cette approche est semblable à celle que nous avons adoptée pour nos cibles des secteurs pétrolier et gazier et de la production d'électricité.

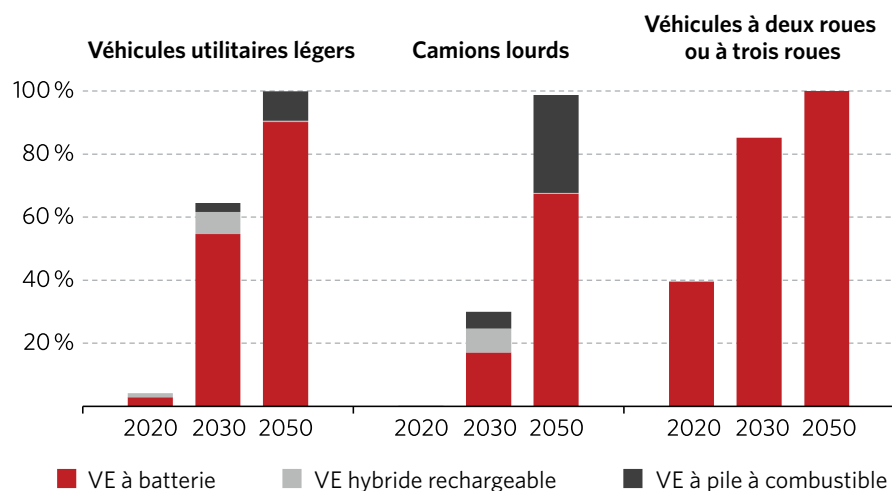
La cible de la Banque CIBC pour le secteur de la fabrication automobile est fondée sur la prévision de l'intensité en 2030 tirée du scénario de zéro émission nette d'ici 2050 (NZE2050) pour le secteur de la fabrication automobile. Nous avons eu recours à une approche axée sur les objectifs de convergence et avons harmonisé notre cible finale d'intensité des émissions pour 2030 avec la prévision du scénario de zéro émission nette d'ici 2050 de 103 g CO₂/km d'ici 2030. Un objectif de convergence convenait mieux à notre portefeuille de fabrication automobile, car les paramètres de notre portefeuille sont conformes à ceux de l'indice de référence du scénario de zéro émission nette d'ici 2050 qui ont été utilisés, ce qui permet d'effectuer une comparaison directe.

Le scénario de zéro émission nette d'ici 2050 n'est modélisé que pour les émissions du réservoir à la roue du champ d'application 3. Pour tenir compte des émissions liées aux activités des champs d'application 1 et 2, dont la contribution est estimée à 3 % des émissions du secteur, nous avons rajusté le point d'extrémité pour 2030 du scénario de zéro émission nette d'ici 2050, ce qui a donné lieu à une intensité cible de 106 g CO₂/km pour la Banque CIBC.

Harmonisation avec le scénario

La Banque CIBC a choisi d'harmoniser sa cible pour le secteur de la fabrication automobile avec le scénario de zéro émission nette d'ici 2050. Ce scénario nous permet de modéliser un niveau de modèle de transport précis (p. ex., véhicules de tourisme), ce que d'autres scénarios ne nous offraient pas. La décarbonation du secteur selon le NZE s'appuie en grande partie sur le passage à la mobilité électrique. Selon les prévisions, environ 60 % de toutes les ventes de voitures neuves en 2030 seront liées à des véhicules électriques (émissions nulles), car les déplacements de personnes et les parcs de véhicules de tourisme à l'échelle mondiale affichent une croissance constante. De plus, le scénario de zéro émission nette d'ici 2050 suppose que toutes les ventes de véhicules de tourisme neufs se rapporteront à des véhicules à émissions nulles d'ici 2035. Selon notre évaluation du scénario de zéro émission nette d'ici 2050, l'intensité des émissions de CO₂ à l'échelle mondiale des véhicules de tourisme selon le scénario de prévision du NZE de l'AIE devrait passer de 193 g CO₂/km en 2020 à 103 g CO₂/km en 2030 (réduction de 46 %).

Figure 13 : Part mondiale des ventes totales de véhicules électriques à batterie, de véhicules hybrides rechargeables et de véhicules électriques à pile à combustible



Source : AIE, 2021, *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector*. Tous droits réservés.

Champs d'application des émissions

La cible de la Banque CIBC pour le secteur de la fabrication automobile comprend les émissions des champs d'application 1, 2 et 3 associées aux fabricants d'équipement d'origine pour les véhicules utilitaires légers. Cela correspond à l'inclusion des émissions directes attribuables aux activités des usines de fabrication (champ d'application 1), des émissions indirectes provenant des services publics achetés pour soutenir les activités des usines (champ d'application 2) et des émissions provenant de l'utilisation finale du réservoir à la roue (champ d'application 3), soit les émissions d'échappement. Bien que les trois champs d'application des émissions soient inclus dans notre cible, les émissions du réservoir à la roue du champ d'application 3 constituent la vaste majorité des émissions de GES associées au secteur de la fabrication automobile et sont conformes aux trajectoires de référence applicables en matière d'émissions. Les émissions d'échappement sont prises en compte dans notre méthode d'établissement des cibles et sont attribuées aux fabricants en raison du rôle important qu'ils jouent dans les types de véhicules fabriqués et vendus.

À l'heure actuelle, les émissions de tous les véhicules utilitaires lourds sont exclues de notre méthode d'établissement des cibles, car elles sont associées à plusieurs complexités (marché, réglementation et technologie), y compris des trajectoires de décarbonation différentes et plus lentes. De plus, nous manquons de données sur les véhicules utilitaires lourds, et l'exposition de la Banque CIBC aux véhicules utilitaires légers est plus importante que son exposition aux véhicules utilitaires lourds.

Comme la transition vers les véhicules électriques se poursuit dans le secteur automobile, les émissions du champ d'application 3 associées à la chaîne d'approvisionnement³³ devraient augmenter, car les émissions qui en découlent sont supérieures à celles des véhicules à moteur à combustion interne, principalement en raison de la production de batteries. À l'heure actuelle, les données sur ces émissions ne sont pas facilement accessibles. À mesure que la communication de données s'améliorera, la Banque CIBC pourrait envisager d'intégrer les émissions du champ d'application 3 provenant de la chaîne d'approvisionnement à la méthode liée au cadre du secteur automobile et aux calculs associés au portefeuille.

Comme pour nos cibles provisoires antérieures, nous intégrons à la fois les risques directs et les risques financiers liés aux facilités afin de nous permettre d'élaborer une stratégie plus complète visant la carboneutralité. Nous avons recours à l'engagement total plutôt qu'aux montants tirés, y compris les engagements en matière de services bancaires aux entreprises et de titrisation.

En plus des prêts aux fabricants, la cible de Banque CIBC comprend les filiales de crédit. L'inclusion des filiales de crédit nous permet d'avoir une vue d'ensemble du financement des fabricants d'équipement d'origine dans le secteur de la fabrication automobile et de nous assurer qu'une part importante de l'exposition au risque de la Banque CIBC dans le secteur automobile est prise en compte dans cette cible. Dans l'ensemble, l'inclusion des filiales de crédit permet d'établir une cible plus exhaustive pour le portefeuille automobile de la Banque CIBC.

Méthodes de calcul de l'année de référence et des cibles provisoires

Pour calculer l'intensité des émissions de l'année de référence de 2021 pour notre portefeuille de fabrication automobile, nous avons eu recours aux données de l'exercice 2021 représentant tous les prêts aux fabricants d'équipements d'origine (fabricants et filiales de crédit), en date du 31 octobre 2021. Nous avons mis au point une méthode pour calculer les émissions des champs d'application 1, 2 et 3 les émissions d'échappement du champ d'application 3 dans le secteur manufacturier pour chaque société du portefeuille.

- Calcul de l'intensité des émissions liées au secteur de la fabrication automobile : mesure la quantité de dioxyde de carbone rejetée dans l'atmosphère par voiture-kilomètre parcouru relativement aux véhicules neufs produits

Calcul de l'intensité des émissions du secteur de la fabrication automobile

$$\text{Intensité de la société} \left(\frac{gCO_2}{km} \right) = \frac{\text{Champ d'application 1 + émissions du champ d'application 2 attribuables à la fabrication (g CO}_2\text{)}}{\text{Kilomètres à vie de la production mondiale de véhicules utilitaires légers pour l'année (km)}} + \frac{\text{Émissions du champ d'application 3 du réservoir à la roue (g CO}_2\text{km)}}{\text{Kilomètres à vie de la production mondiale de véhicules utilitaires légers pour l'année (km)}}$$

Kilomètres à vie = vente ou production de véhicule x 10 ans x 15 000 kilomètres par année³⁴

Nous avons calculé l'intensité des émissions des entreprises en additionnant toutes les émissions des champs d'application 1, 2 et 3, divisées par la valeur des voitures-kilomètres à vie.

L'intensité des émissions du secteur de la fabrication automobile à l'échelle du portefeuille correspond à la moyenne pondérée de toutes les intensités d'émissions propres aux sociétés qui sont calculées pour le portefeuille. Les intensités d'émissions des entreprises sont pondérées en fonction de leur part respective de l'exposition cumulative totale du portefeuille du secteur automobile de la Banque CIBC et additionnées à l'aide de l'équation suivante³⁵ :

$$\text{Intensité des émissions du portefeuille} \left(\frac{gCO_2}{km} \right) = \sum_{\text{client}} \text{Intensité de la société}_{\text{client}} * \frac{(\text{Prêts} + \text{Marchés des titres de créance} + \text{titrisation})_{\text{client}}}{(\text{Prêts} + \text{Marchés des titres de créance} + \text{titrisation})_{\text{secteur}}}$$

Sources des données, points à examiner et défis

La Banque CIBC a fait appel à la Transition Pathway Initiative (TPI) pour obtenir des données sur l'intensité des émissions du champ d'application 3 du réservoir à la roue pour chaque fabricant d'équipement d'origine. La TPI a recours aux données de la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) pour calculer l'intensité des émissions des fabricants d'équipement d'origine. Nous avons utilisé les données du scénario de zéro émission nette d'ici 2050 de l'AIE (2021) pour obtenir des données sur les émissions liées aux projections pour les véhicules à l'échelle mondiale. Les données sur les émissions des clients des champs d'application 1 et 2 proviennent des déclarations publiques de chaque client du portefeuille.

La Banque CIBC utilisera les données sur les émissions fournies par les clients qui sont des fabricants d'équipement d'origine et intégrera les opérations de financement vérifiées pour les véhicules hybrides et les véhicules électriques afin de s'assurer que les activités de prêt consacrées aux véhicules à faibles émissions ou à émissions nulles sont prises en compte dans la cible, le cas échéant, comme les opérations de titrisation pour les véhicules entièrement électriques.

Principales décisions et justifications

L'établissement de cibles de carboneutralité pour un ensemble complexe d'activités de financement est une pratique émergente. Nos méthodes s'appuient sur les normes internationales et les pratiques exemplaires actuelles du secteur. À titre informatif, nous avons inclus des renseignements supplémentaires sur nos justifications et notre processus décisionnel.

Harmonisation avec le PCAF

Afin de satisfaire aux exigences de divulgation du PCAF, nous calculons et déclarons nos émissions financées absolues dans notre rapport sur le climat. Nous croyons que l'utilisation de cibles basées sur l'intensité et la déclaration des émissions financées absolues de nos portefeuilles représentent une approche solide de la gestion et de la divulgation des émissions financées par la banque.

Pour calculer les émissions financées absolues du champ d'application 3 associées à nos prêts et à nos investissements, nous avons adopté la méthode du PCAF. Ainsi, le calcul des émissions financées absolues se fait en multipliant le facteur d'attribution par les émissions de l'emprunteur ou de l'entité émettrice, puis en additionnant ces émissions, conformément à la méthode du PCAF. Le facteur d'attribution représente la part proportionnelle d'une société donnée, c'est-à-dire le ratio entre le montant décaissé et le total des titres de créance et de participation des sociétés privées et de la valeur d'entreprise, trésorerie comprise (*enterprise value including cash*, ou EVIC) dans le cas des sociétés cotées en bourse.

$$\text{Émissions financées} = \sum_c \text{Facteur d'attribution}_c \times \text{Émissions de la société}_c$$

(où c = emprunteur ou entité émettrice)

La figure 14 présente les émissions financées absolues du champ d'application 3 pour 2020 (les émissions des champs d'application 1 et 2 de nos clients) pour les secteurs pétrolier et gazier et de la production d'électricité pour lesquels nous avons publié nos premières cibles provisoires de zéro émission nette financée d'ici 2030 pour 2022. Les figures 15 et 16 présentent les émissions financées absolues du champ d'application 3 pour le secteur de la fabrication automobile pour 2021, pour lesquelles nous avons publié notre quatrième cible provisoire de zéro émission nette financée d'ici 2030, publiée dans la présente version (3.0). Le PCAF a mis au point une méthode de notation pour accroître la transparence de nos calculs, qui permet d'attribuer aux données une note de 1 (meilleure qualité) à 5 (moins bonne qualité). Pour en savoir plus sur la méthode qui sous-tend le calcul de nos émissions financées absolues, veuillez consulter notre dernier [rapport sur le climat](#).

Secteurs pétrolier et gazier et de la production d'électricité

Figure 14 : Émissions financées absolues des champs d'application 1 et 2 des clients en 2020

Secteur	Encours (M\$ CA)	Émissions totales en kilotonnes d'équivalent CO ₂ (kt éq. CO ₂)	Qualité des données du PCAF (de 1 à 5)*
Pétrole et gaz**	5 460 \$ ³⁶	2 838	2,2
Production d'électricité	2 084 \$	861	2,1

* Les données sur les émissions totales et la qualité des données du PCAF ont été mises à jour pour tenir compte du retraitement effectué dans le rapport sur le climat de mars 2022. Consulter le rapport sur le climat de 2023.

** Au moment de l'établissement de la cible, nous n'avons pas calculé les émissions du champ d'application 3 des clients. Consulter le rapport sur le climat de 2023.

Fabrication automobile

Figure 15 : Émissions financées absolues des champs d'application 1 et 2 des clients en 2021

Secteur	Encours (M\$ CA)	Émissions totales en kilotonnes d'équivalent CO ₂ (kt éq. CO ₂)	Qualité des données du PCAF (de 1 à 5)*
Fabrication automobile	789 \$	12	2,2

* Une note de 1 représente les données de la plus haute qualité, une note de 5, les données de la moins bonne qualité.

Figure 16 : Émissions financées absolues du champ d'application 3 des clients de 2021

Secteur	Encours (M\$ CA)	Émissions totales en kilotonnes d'équivalent CO ₂ (kt éq. CO ₂)	Qualité des données du PCAF (de 1 à 5)*
Fabrication automobile	789 \$	450	2,2

* Une note de 1 représente les données de la plus haute qualité, une note de 5, les données de la moins bonne qualité.

Utilisation de crédits pour l'élimination du carbone

Notre approche axée sur la carboneutralité accorde la priorité aux réductions d'émissions et permet d'intégrer l'élimination vérifiée du dioxyde de carbone dans les méthodes de calcul de nos cibles sectorielles. La Banque CIBC soutient les processus d'élimination du dioxyde de carbone en tant qu'outil pour équilibrer les émissions résiduelles, surtout lorsque les options technologiques ou les solutions de rechange financièrement viables pour éliminer les émissions sont limitées. Notre approche se focalise sur les retraits permanents, par exemple au moyen du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone, et de certaines solutions axées sur la nature de grande qualité, comme l'agriculture régénératrice et le reboisement. Selon les directives et les précédents établis par des organisations reconnues à l'échelle internationale, comme l'initiative Science Based Targets (SBTi), et conformément au PCAF, si la Banque CIBC intègre les crédits liés à l'élimination du dioxyde de carbone, elle acceptera uniquement l'utilisation par les sociétés de son portefeuille de crédits pour l'élimination du dioxyde de carbone provenant de projets qui ont été vérifiés conformément aux protocoles standard de comptabilisation des GES et enregistrés sur une plateforme reconnue.

L'inclusion de l'élimination du dioxyde de carbone offre à nos clients la possibilité de compléter leurs efforts de réduction et de réduire l'intensité globale de leurs émissions. À l'heure actuelle, les crédits de compensation carbone de tiers non liés à des projets d'élimination ne sont pas acceptés en vertu de notre méthode. À mesure que les directives et normes du secteur relatives à l'utilisation de l'élimination du dioxyde de carbone et des compensations carbone dans les stratégies de transition vers la carboneutralité évolueront, nous adapterons notre approche globale et réviserons notre méthode, au besoin.



Réalisation de notre objectif de carboneutralité

À la Banque CIBC, nous comprenons que la transition vers la carboneutralité représente un défi complexe et multisectoriel qui nécessitera des changements économiques, sociétaux et technologiques systémiques. Pour composer avec ces changements, les gouvernements, les entreprises, les consommateurs et d'autres institutions du monde entier devront prendre des mesures collectives. Nous nous engageons à fournir notre part d'efforts en aidant nos clients à accélérer leur parcours vers la carboneutralité et en collaborant avec d'autres parties intéressées clés pour réaliser des progrès concrets.

Nous reconnaissons qu'il existe des facteurs indépendants de la volonté de la Banque CIBC qui influenceront notre capacité à atteindre nos cibles. L'évolution des efforts de décarbonation dans l'ensemble des secteurs et des économies, la mise au point de nouvelles technologies, le développement de solutions propres au secteur, les changements dans le comportement des consommateurs et l'impact des événements géopolitiques auront tous une incidence importante sur le rythme et l'ampleur de la transition. Les politiques climatiques émergentes et l'élaboration de règlements et de cadres internationaux auront aussi une incidence sur l'atteinte de nos objectifs. Par exemple, le scénario de zéro émission nette d'ici 2050 de l'AIE suppose un soutien gouvernemental pour assurer la viabilité du développement de technologies à faibles émissions de carbone à grande échelle ainsi que l'élaboration de politiques et de mesures réglementaires pour soutenir la transition vers une économie sobre en carbone.

Nous comprenons également que nos émissions facilitées et financées échappent à notre contrôle direct et que l'atteinte de nos objectifs dépendra de la capacité de nos clients à innover, à réduire l'intensité de leurs émissions, à décarboner leurs produits et services énergétiques, et à investir dans l'élimination du carbone. C'est pourquoi il est essentiel d'aider nos clients à atteindre l'objectif de carboneutralité. Enfin, en tant que partenaire de longue date d'entreprises appartenant à des secteurs à forte intensité carbonique, nous savons que nous devons réaliser notre objectif tout en mettant nos clients, notre équipe, nos collectivités et nos actionnaires en position de tirer parti des innovations, des nouveaux marchés, des chaînes d'approvisionnement, d'un travail axé sur la raison d'être et d'emplois de qualité. Nous envisagerons une approche équilibrée et axée sur les personnes pour assurer une transition juste qui soutient les travailleurs et les collectivités touchés par la transition, tout en créant des occasions pour une économie plus durable et inclusive.

Nous avons établi nos cibles provisoires en fonction des meilleurs renseignements disponibles et d'hypothèses prospectives conformes aux scénarios sélectionnés. Dans cette optique, nous continuerons d'accélérer la lutte contre les changements climatiques et d'adapter notre approche de carboneutralité à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles pour demeurer en bonne voie de réaliser notre objectif de carboneutralité.



Gouvernance

Notre structure de gouvernance climatique, qui fait partie de notre cadre de gouvernance des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), soutient la surveillance, la gestion et l'exécution efficaces de notre objectif de carboneutralité. Le résumé ci-dessous expose les modalités de gestion et de mise en œuvre de nos cibles de carboneutralité à l'échelle de l'entreprise. Pour en savoir plus sur notre cadre de gouvernance des facteurs ESG, consultez la [circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2024](#), le [rapport sur la durabilité de 2023](#) et le [rapport sur le climat de 2023](#).

Conseil d'administration de la Banque CIBC

- Le Comité de gouvernance du conseil d'administration supervise l'objectif de carboneutralité, la stratégie climatique et la stratégie ESG de la Banque CIBC dans son ensemble, notamment la façon dont l'entreprise mesure, évalue et surveille ses progrès par rapport à ses objectifs stratégiques. D'autres comités du conseil d'administration supervisent l'exécution de composantes précises de notre stratégie ESG, notamment notre stratégie climatique et la gouvernance des facteurs ESG, en fonction de leurs mandats respectifs.

Comité de direction et Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG

- Notre comité de direction est responsable de la progression du programme ESG de la Banque CIBC, ainsi que de la gestion et de la prise de décisions liées à nos efforts et à nos progrès quant à la carboneutralité, y compris l'approbation de nos cibles provisoires. Notre vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques assume la direction et la coordination de notre stratégie relative aux changements climatiques et la responsabilité horizontale des facteurs ESG à l'échelle de l'entreprise. Notre premier vice-président à la direction et chef de la gestion du risque joue également un rôle essentiel à titre de cadre supérieur responsable des initiatives de gestion du risque climatique.
- Notre Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG, présidé par notre vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques, se compose de vice-présidents à la direction et de vice-présidents principaux de toutes les banques, et il appuie la coordination des activités liées aux facteurs ESG à l'échelle de la Banque CIBC, y compris notre objectif de carboneutralité d'ici 2050.

Soutien à la gouvernance et à l'exécution

- Notre Groupe ESG d'entreprise facilite la mise en œuvre de la stratégie climatique et de l'objectif de carboneutralité de la Banque CIBC, qui est assurée par des unités d'exploitation et des groupes fonctionnels stratégiques. Notre groupe Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, qui comprend une équipe spécialisée dans le risque environnemental, travaille aussi avec d'autres équipes pour faire progresser l'objectif de carboneutralité de la Banque CIBC, notamment en surveillant et en évaluant régulièrement les progrès et en mesurant les émissions financées chaque année.
- Nos unités d'exploitation stratégiques et nos groupes fonctionnels participent à des activités liées aux facteurs ESG et seront responsables d'accélérer la lutte contre les changements climatiques et de l'intégrer à la stratégie d'affaires, puis d'exécuter cette dernière, selon les besoins.

Perspectives

L'établissement de notre objectif de carboneutralité et de nos cibles provisoires pour les secteurs à forte intensité carbonique est la première étape de notre parcours visant à respecter l'Accord de Paris sur le climat.

En mettant en œuvre notre objectif, nous ferons ce qui suit :

- continuer d'évaluer les cibles pour les secteurs prioritaires, si elles sont importantes et si les données nous permettent de le faire;
- continuer d'évaluer la couverture des données et les méthodes qui s'appliquent à nos secteurs prioritaires;
- divulguer nos progrès vers l'atteinte de nos objectifs de carboneutralité établis;
- produire des rapports de manière transparente, alors que nous continuons d'améliorer notre approche et notre rendement au fil du temps;
- participer à des initiatives et à des partenariats sectoriels, comme l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le PCAF.

Compte tenu de l'urgence et de l'ampleur des changements climatiques, les structures de gouvernance et les protocoles de mesure entourant les engagements de carboneutralité évoluent rapidement. En nous fondant sur l'évolution des normes, des méthodes, des pratiques exemplaires du secteur, de la climatologie et de la réglementation, nous continuerons d'évaluer et de modifier de façon transparente notre approche à l'égard de la carboneutralité au fil du temps. Nous réexaminerons entre autres nos cibles au moins tous les cinq ans et établirons d'autres cibles provisoires dans le but d'augmenter la couverture de nos émissions financées de façon itérative.

Coordonnées

En tant que banque axée sur les relations, nous accordons de l'importance aux points de vue et aux attentes de nos parties intéressées afin d'orienter nos efforts visant la carboneutralité. La Banque CIBC continuera de communiquer ouvertement et régulièrement avec ses parties intéressées à ce sujet. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur la façon dont nous pouvons améliorer notre approche, nos pratiques de gouvernance et nos communications sur notre objectif de zéro émission nette.

Communiquez avec nous

sustainability@cibc.com

Glossaire

- **Captage, utilisation et stockage du carbone** : processus visant à capter les émissions de GES provenant de la combustion de carburant, des processus industriels ou directement de l'atmosphère. Les émissions de GES captées peuvent être stockées dans des formations géologiques souterraines, sur terre ou en mer, ou utilisées comme intrants ou matières premières pour créer des produits*.
- **Cible absolue** : réduction des émissions absolues attribuable aux activités de prêt et d'investissement d'une institution financière au fil du temps**.
- **Cible d'intensité** : réduction du ratio des émissions attribuable aux activités de prêt et d'investissement d'une institution financière, et une mesure opérationnelle au fil du temps**.
- **Élimination des émissions** : élimination des émissions de GES dans l'atmosphère pour le stocker par divers moyens, par exemple dans des sols, des arbres, des réservoirs souterrains, des rochers, les océans, et même dans des produits comme le béton et la fibre de carbone***.
- **Émissions de gaz à effet de serre (GES)** : les six gaz énumérés dans le Protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆)**.
- **Émissions du champ d'application 1** : émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées***.
- **Émissions du champ d'application 2** : émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée***.
- **Émissions du champ d'application 3** : toutes les autres émissions indirectes de GES (non incluses dans le champ d'application 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise qui produit le rapport. Les émissions de ce champ d'application peuvent être divisées en émissions en amont qui découlent de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, de la production ou de l'extraction des matériaux achetés) et en émissions en aval qui découlent de l'utilisation des produits ou services de l'organisation***.
- **Émissions facilitées** : Émissions de GES découlant de facilités de financement hors bilan (la part économique de financement par mobilisation de créances souscrites et négociées sur les marchés des titres d'emprunt ou de participation) prenant la forme d'un flux d'opérations plutôt que d'un financement détenu en bilan****.
- **Émissions financées** : émissions absolues que les banques et les investisseurs financent au moyen d'engagements de prêt et d'investissements***.
- **Facteur d'attribution** : la part des émissions totales de GES de l'emprunteur ou de l'investisseur qui est affectée au prêt ou aux investissements***.
- **Objectif de convergence** : objectif de réduction des émissions dans le cadre duquel les sociétés d'un secteur donné réduisent l'intensité de leurs émissions pour atteindre une valeur commune, déterminée par les trajectoires d'émissions mondiales, à une date convenue. Les objectifs de réduction d'une société dépendent de la trajectoire de décarbonation sectorielle ainsi que de l'intensité initiale et du taux de croissance de ses émissions de carbone par rapport aux sociétés comparables du même secteur*****.
- **Protocole des GES** : établit des cadres normalisés mondiaux complets pour mesurer et gérer les émissions de GES découlant des activités, des chaînes de valeur et des mesures d'atténuation des secteurs privé et public**.

* IEA Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector (en anglais seulement).

** Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise.

*** PCAF

**** PCAF, Capital Market Instruments Discussion Paper 2021 (en anglais seulement).

***** SBTi, Foundations of Science-based Target Setting (en anglais seulement).

Un mot sur les énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et ses filiales (Banque CIBC, nous et notre), font des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des É.-U. et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, les déclarations que nous faisons sur nos priorités, nos cibles, nos mesures, nos engagements en matière de durabilité et nos objectifs (y compris en ce qui a trait à notre cible de 300 milliards de dollars en finance durable d'ici 2030, aux cibles d'émissions financées visant la carboneutralité d'ici 2050 et à la réduction des émissions de GES liées aux activités), ainsi que des répercussions et des objectifs économiques et environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Nous avons inclus des renseignements prospectifs dans le présent document pour aider nos parties intéressées à comprendre nos priorités, nos cibles, nos engagements et nos objectifs, ainsi que des répercussions et des objectifs ESG. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre », « viser », « compter », « estimer », « s'engager », « prévision », « cible », « s'efforcer », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou particulière, d'où la possibilité que nos prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions ne se révèlent pas exactes, que nos hypothèses ne soient pas correctes et que nos priorités, nos cibles, nos engagements et nos objectifs ESG et autres ne soient pas atteints, et que les répercussions économiques et liées aux enjeux ESG ne se fassent pas sentir. De plus, bon nombre d'hypothèses, de paramètres et de méthodes utilisés dans la préparation du présent document continuent d'évoluer et sont fondés sur des hypothèses jugées raisonnables au moment de sa préparation, mais ne doivent pas être considérés comme des garanties. De plus, notre analyse du risque climatique, notre stratégie de carboneutralité, l'harmonisation de nos scénarios avec le scénario NZE pour un certain nombre de nos cibles provisoires et notre cadre de gouvernance des facteurs ESG sont toujours en cours d'élaboration, et les données qui sous-tendent notre analyse, notre stratégie et l'harmonisation de notre scénario continuent d'évoluer au fil du temps. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs, et peuvent obliger la Banque CIBC à adapter ses initiatives et ses activités ou à rajuster ses cibles, alors que la qualité et l'exhaustivité de ses données et méthodologies continue de s'améliorer. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les pressions inflationnistes, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale, les risques géopolitiques, y compris la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, la survenance, la poursuite ou l'intensification des urgences en matière de santé publique, comme les répercussions des modes de travail hybrides à la suite de la pandémie, ainsi que les politiques et les mesures gouvernementales connexes, le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées, notre capacité à mettre en œuvre diverses initiatives liées à la durabilité à l'interne et avec nos clients dans les délais prévus, notre capacité à élargir notre offre de produits et services liés à la finance durable, ainsi que le risque stratégique, les risques de réputation, juridiques et liés au comportement, la conformité à la réglementation, le risque environnemental et social et autres risques indiqués dans la section « Gestion du risque » de notre rapport annuel 2023 est mise à jour dans nos rapports trimestriels. De plus, des facteurs externes hors du contrôle raisonnable de la Banque CIBC peuvent entraver ses efforts visant la réalisation de ces objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, la disponibilité de données complètes de qualité sur les émissions de gaz à effet de serre (notamment des clients de la Banque CIBC) et la normalisation des méthodes de mesure liées aux facteurs ESG, l'évolution de nos portefeuilles de prêt au fil du temps, la nécessité d'une participation, d'une coopération et d'une collaboration actives et continues des diverses parties intéressées (y compris des entreprises, des institutions financières, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et des personnes), le déploiement de nouvelles technologies et de solutions propres à des secteurs, l'évolution du comportement des consommateurs, diverses initiatives de décarbonation à l'échelle des économies, la nécessité de politiques climatiques réfléchies à l'échelle mondiale, les défis liés à l'équilibre entre les objectifs provisoires en matière d'émissions et une transition harmonieuse, ainsi que l'élaboration et l'évolution continues de règlements, de lignes directrices, de principes et de cadres à l'échelle internationale et la conformité de la Banque CIBC à ces derniers, ce qui pourrait faire en sorte que nous faisons l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont le résultat éventuel pourrait inclure des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes.

Pour que la Banque CIBC puisse réaliser ses cibles de réduction des émissions financées provisoires propres à des secteurs d'ici 2030 et son objectif de zéro émission nette associée à ses activités opérationnelles et de financement d'ici 2050, et pour que ses clients puissent atteindre leurs objectifs et engagements en matière de réduction des émissions de GES, la Banque CIBC et ses clients pourraient devoir acheter des instruments volontaires ou de conformité liés au carbone et à l'énergie renouvelable (« Instruments de conformité liés au carbone »). Le marché de ces instruments est toujours en évolution et leur disponibilité peut être limitée. Certains Instruments de conformité liés au carbone sont également assujettis au risque d'invalidation ou d'annulation, et la Banque CIBC ne donne aucune assurance quant au traitement futur de ces Instruments de conformité liés au carbone. Des changements aux règlements et aux normes applicables pourraient aussi avoir une incidence sur le marché des Instruments de conformité liés

au carbone. La maturité, la liquidité et l'aspect économique des marchés du carbone réglementés et volontaires peuvent faire en sorte qu'il soit plus difficile pour la Banque CIBC et ses clients d'atteindre leurs objectifs et peuvent avoir des répercussions sur l'atteinte de ses cibles provisoires de 2030 et de son objectif de zéro émission nette associée à ses activités opérationnelles et de financement d'ici 2050.

Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que le lectorat ne s'y fie indûment. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos parties intéressées à comprendre nos objectifs et nos priorités stratégiques, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Bien que certaines questions abordées dans le présent document puissent être importantes, leur importance ne doit pas être interprétée comme pouvant nécessairement atteindre le niveau d'importance utilisé aux fins de conformité aux lois et aux règlements sur les valeurs mobilières, même si nous utilisons le mot « important ». Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent document ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.



Mention juridique

Le présent document est fourni à titre indicatif seulement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services de quelque nature que ce soit, dans quelque pays que ce soit; il ne vise pas non plus à donner des conseils de placement, financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres, et ces informations ne doivent pas être considérés comme tels ou servir de fondement à de tels conseils.

Après la date du présent document, la Banque CIBC n'assume aucune responsabilité ni obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés contenus dans le présent document, peu importe si ces énoncés évoluent en fonction de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Aucune déclaration et aucune garantie, explicite ou tacite, ne sont ou ne seront offertes quant à l'exactitude, à la fiabilité et à l'exhaustivité des renseignements que contient le présent document, y compris les renseignements de tiers contenus dans le présent document ou utilisés d'une autre manière pour en tirer des renseignements. La Banque CIBC n'assume ni n'assumera aucune responsabilité à l'égard de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, découlant de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements contenus dans le présent document.

Les mesures et les données climatiques et les autres renseignements contenus dans le présent document, notamment ceux portant sur l'analyse de scénarios (notamment l'harmonisation avec le scénario NZE pour un certain nombre de cibles provisoires de la Banque CIBC), les émissions de GES, les émissions financées, les actifs liés au carbone et les émissions provenant de nos propres activités, sont fondés ou peuvent être fondés sur des hypothèses, estimations et jugements importants. De plus, comme nous l'avons mentionné dans le présent document, une partie des renseignements fournis, notamment en ce qui a trait aux émissions financées associées à nos portefeuilles de pétrole et de gaz, de production d'électricité et de fabrication automobile, est fondée sur des données estimatives et très peu étayées. Compte tenu de l'incertitude et de la complexité liées aux données, et des problèmes importants que posent certaines des données sous jacentes, les hypothèses, les jugements et les estimations jugés raisonnables au moment de la préparation du document pourraient se révéler inexacts. De plus, bon nombre d'hypothèses, d'estimations, de normes, de méthodes, de scénarios, de paramètres et de mesures utilisés dans la préparation du présent document continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux utilisés par d'autres sociétés et de ceux que nous pourrions utiliser à l'avenir. Les changements législatifs et réglementaires, l'évolution du marché et les changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient avoir une incidence importante sur les hypothèses, les estimations, les normes, les méthodes, les scénarios, les paramètres et les mesures utilisés par nous ou par d'autres sociétés, ainsi que sur la comparabilité de l'information et des données entre les secteurs ou les sociétés, d'une période de déclaration à une autre, et sur notre capacité à réaliser nos priorités et nos engagements et atteindre nos cibles, nos paramètres et nos objectifs. Les priorités, les cibles, les mesures, les engagements et les objectifs dont il est question dans le présent document, y compris, sans s'y limiter, nos engagements provisoires pour 2030 et pour 2050 en matière d'émissions nettes nulles, nos mesures, nos cibles et nos objectifs, sont ambitieux, dépendent des efforts et des mesures prises collectivement par un large éventail d'intervenants hors de notre contrôle, et rien ne garantit que ces engagements, mesures, cibles et objectifs seront atteints. Consulter la rubrique « Un mot sur les énoncés prospectifs » ci-dessus.

Le présent document et les renseignements qu'il contient sont non vérifiés. Certaines mesures et données contenues dans le présent document ont fait l'objet d'une certification limitée. Pour en savoir plus sur les sources de données, les points à examiner et les défis, consultez les pages 11, 16 et 21 du présent document.

Le présent document peut contenir des adresses ou des hyperliens vers des sites Web qui ne sont pas détenus ou contrôlés par la Banque CIBC. Ces adresses ou hyperliens sont exclusivement fournis pour la commodité du lecteur, et le contenu des sites Web de tiers liés n'est d'aucune manière inclus ou intégré par renvoi à ce document. La Banque CIBC décline toute responsabilité à l'égard de ces sites Web ou de leur contenu, ou pour toute perte ou tout dommage pouvant résulter de leur utilisation. Si vous décidez d'accéder à un site Web tiers dont le lien figure dans le présent document, vous le faites à vos propres risques et sous réserve des modalités de ces sites Web.

Le présent document vise à fournir des renseignements d'un point de vue différent et plus détaillés que ceux qui doivent être inclus dans les documents réglementaires déposés et autres rapports réglementaires, y compris les documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et de la SEC. Bien que certaines questions abordées dans le présent rapport puissent être significatives pour nos parties prenantes, elles ne sont pas nécessairement suffisamment importantes pour affecter notre conformité aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, même si nous utilisons le mot « important » ou d'autres mots ou expressions semblables.

Sauf indication contraire, toutes les données et tous les exemples contenus dans le présent document reflètent les activités entreprises au cours des exercices 2020 et 2021 (du 1er novembre au 31 octobre).

Sauf indication contraire, tous les montants qui figurent dans ce document sont en dollars canadiens. Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.

- ¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2021. *Climate Change 2021: The Physical Science Basis*. Contribution du groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du GIEC.
- ² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2022. *Communiqué de presse* | Changement climatique : une menace pour le bien-être de l'humanité et la santé de la planète.
- ³ Les activités de financement comprises dans notre objectif de carboneutralité se rapportent aux secteurs spécifiques et à leurs limites, où nous avons fixé des cibles provisoires, et incluent nos engagements de prêt et facilités de financement, ce qui correspond à la part de la Banque CIBC de l'affectation économique réelle en ce qui a trait à la prise ferme sur les marchés des titres de participation et sur les marchés des titres de créance, le cas échéant.
- ⁴ Nous projetons d'utiliser une combinaison de certificats d'énergie renouvelable et de crédits compensatoires de carbone pour atteindre la carboneutralité.
- ⁵ Dans les grandes lignes, les activités de finance durable désignent divers produits et services de la Banque CIBC qui appuient les activités de clients, notamment en ce qui concerne l'énergie renouvelable et sans émissions, l'efficacité énergétique, les infrastructures et technologies durables, l'immobilier durable, le logement abordable et l'infrastructure de base, ainsi que des produits financiers liés à la durabilité et à l'environnement. Les produits financiers liés à la durabilité sont conçus pour inciter les clients à atteindre des objectifs ESG préétablis ayant des répercussions sur la tarification (p. ex., lien avec les intérêts facturés ou crédités). Nos produits financiers liés à la durabilité sont conformes aux lignes directrices, aux principes et aux cadres pertinents, comme ceux de l'Asia Pacific Loan Market Association et de la Loan Market Association, les principes applicables aux prêts durables de la Loan Syndications and Trading Association ou les principes applicables aux obligations durables de l'International Capital Markets Association. Les produits et services offerts par la Banque CIBC dans le cadre de son engagement en matière de finance durable comprennent des prêts et syndications de prêts, la prise ferme de titres de créance et de participation, des conseils en fusions et acquisitions et des placements à titre d'investisseur chef de file. Les prêts et investissements donnant lieu à des activités liées au logement abordable sont conformes à nos obligations en vertu de la *Community Reinvestment Act* des États-Unis. En 2023, notre méthodologie a été mise à jour de façon prospective afin d'inclure les opérations liées à la titrisation. Notre rendement cumulé de 2018 à 2022 n'a pas été ajusté.
- ⁶ Bien que les produits de finance durable puissent aider et appuyer les clients dans leur parcours de décarbonation, ils ne visent pas explicitement, dans certains cas, à atteindre les cibles provisoires de carboneutralité de la Banque CIBC. Cela dit, la finance durable peut quand même soutenir les cibles provisoires de carboneutralité de la Banque CIBC dans les cas où les activités de financement sont conformes aux secteurs prioritaires pour lesquels la Banque CIBC a établi des cibles. En offrant ces solutions de finance durable, nous comprenons que nos émissions financées peuvent fluctuer à court et à moyen terme, car nous soutenons les sociétés des secteurs à forte intensité carbonique dans leur transition vers des activités à faibles émissions de carbone. Toutefois, compte tenu du rôle important que joue la finance durable dans l'atténuation des changements climatiques, nous ne jugeons pas qu'une augmentation à court terme des émissions financées va à l'encontre de notre stratégie climatique. Nous ne prévoyons pas une réduction linéaire sur 12 mois pour atteindre notre objectif, mais nous nous attendons à ce que la tendance à long terme soit conforme à celui-ci.
- ⁷ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2018. *Réchauffement planétaire de 1,5 °C* (en anglais). Un rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.
- ⁸ Le terme « dépassement » désigne le réchauffement planétaire qui dépasse 1,5 °C. Les trajectoires de température qui dépassent la cible de 1,5 °C entraîneront des répercussions et des défis plus importants par rapport aux trajectoires qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5 °C sans dépassement ou avec un dépassement minime (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC], 2018. *Réchauffement mondial de 1,5 °C*).
- ⁹ Gouvernement du Canada, 2021. *Environnement sain et économie saine : Le plan climatique renforcé du Canada pour créer des emplois et soutenir la population, les communautés et la planète*.
- ¹⁰ Agence internationale de l'énergie, 2021. *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector* (en anglais seulement).
- ¹¹ Ibid.
- ¹² Ibid.
- ¹³ Le champ d'application des émissions pour nos cibles provisoires du secteur pétrolier et gazier s'aligne étroitement sur nos rapports financiers actuels, alors les entreprises intermédiaires (p. ex., les pipelines) ne sont pas incluses. Les fournisseurs de services, eux, sont inclus dans l'information financière présentée sur le secteur pétrolier et gazier, mais ces segments sont exclus de la cible.
- ¹⁴ La méthode tient compte de la catégorie 11 des émissions du champ d'application 3 liées à l'utilisation de produits vendus; les autres types d'émissions du champ d'application 3 n'étant pas essentielles, elles ont été exclues.
- ¹⁵ Comprend les émissions qui découlent du matériel et du torchage, ainsi que les émissions de méthane provenant de sources ventilées et fugitives.
- ¹⁶ Pour élaborer les données substitutives, les entreprises ont d'abord été classées par secteur d'activité, puis le 75e centile de rendement a été sélectionné (à titre d'approximation prudente) parmi les clients de la Banque CIBC dont les données se situent dans le segment correspondant. La même approche a été adoptée pour les mesures de l'intensité des émissions de carbone liées aux activités et à l'utilisation finale. L'approche des données substitutives a été appliquée aux calculs de la valeur de référence et de la cible.
- ¹⁷ La portée géographique de notre cible du secteur de la production d'électricité comprend nos activités de prêt au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, qui représentent la vaste majorité de nos clients du secteur de la production d'électricité.
- ¹⁸ Le financement par capitaux propres est inclus dans la composante de financement de projet de notre cible liée à la production d'électricité.
- ¹⁹ Agence internationale de l'énergie, 2021. *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector* (en anglais seulement).
- ²⁰ Environmental Protection Agency des États-Unis (EPA), 2020. *Sources of Greenhouse Gas Emissions* (en anglais seulement).
- ²¹ Gouvernement du Canada, 2022. *Émissions de gaz à effet de serre : Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement*.
- ²² Agence internationale de l'énergie, 2021. *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector* (en anglais seulement).
- ²³ La portée géographique de notre cible du secteur de la production d'électricité comprend nos activités au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, qui représentent la vaste majorité de nos clients du secteur de la production d'électricité. Les activités du secteur de la production d'électricité de FCIB ont été exclues. Ont aussi été exclues les services publics assurant exclusivement le transport et la distribution, car ils contribuent peu aux émissions de GES, et les clients pour lesquels notre engagement de prêt est inférieur à 5 millions de dollars canadiens, car ce sont principalement des sociétés de services énergétiques, lesquelles ne produisent généralement pas d'électricité et ne représentent qu'une petite part des prêts du portefeuille du secteur de l'énergie de la Banque CIBC. Les engagements de prêt comprennent les lettres de soutien et de bonne fin.
- ²⁴ Tableaux de classement des énergies renouvelables en Amérique du Nord par Infraction. Pour en savoir plus, consultez la page 6 du Rapport annuel 2021 de la Banque CIBC.
- ²⁵ Science-based Targets Initiative (SBTi), 2019. *Foundations of Science-based Target Setting* (en anglais seulement).
- ²⁶ Agence internationale de l'énergie, 2021. *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector* (en anglais seulement).
- ²⁷ Ibid.
- ²⁸ Ibid.
- ²⁹ Seules les installations actives et produisant de l'électricité au cours de l'année applicable sont incluses dans le calcul de l'intensité des émissions du portefeuille.
- ³⁰ Dans le cas du financement de projets, les projets ne sont inclus dans le calcul de l'intensité des émissions du portefeuille que si la date de l'opération commerciale fait partie de l'année applicable.
- ³¹ Les filiales de crédit comprennent les activités suivantes exercées par les filiales de crédit pour le financement : engagements de prêt, émission de titres de créance et titrisation.
- ³² Agence internationale de l'énergie, 2021. *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector*.
- ³³ Le résultat des activités découlant d'actifs qui ne sont pas détenus ou contrôlés par l'organisation déclarante, mais que l'organisation influence indirectement dans sa chaîne de valeur.
- ³⁴ Le kilométrage à vie est fondé sur des hypothèses à l'échelle mondiale; à l'avenir, il pourrait être réévalué pour cerner des occasions d'utiliser des données régionalisées (par pays ou par région mondiale), dans la mesure du possible.
- ³⁵ Les activités financées ou facilitées exclusivement pour les véhicules électriques seront pondérées de façon à ne produire aucune émission du champ d'application 3.
- ³⁶ Comprend les clients exerçant des activités en amont et en aval seulement. Exclut les pipelines et les services liés au pétrole et au gaz. Données au 31 octobre 2020.